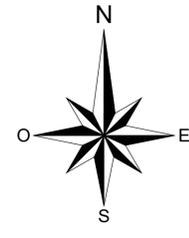
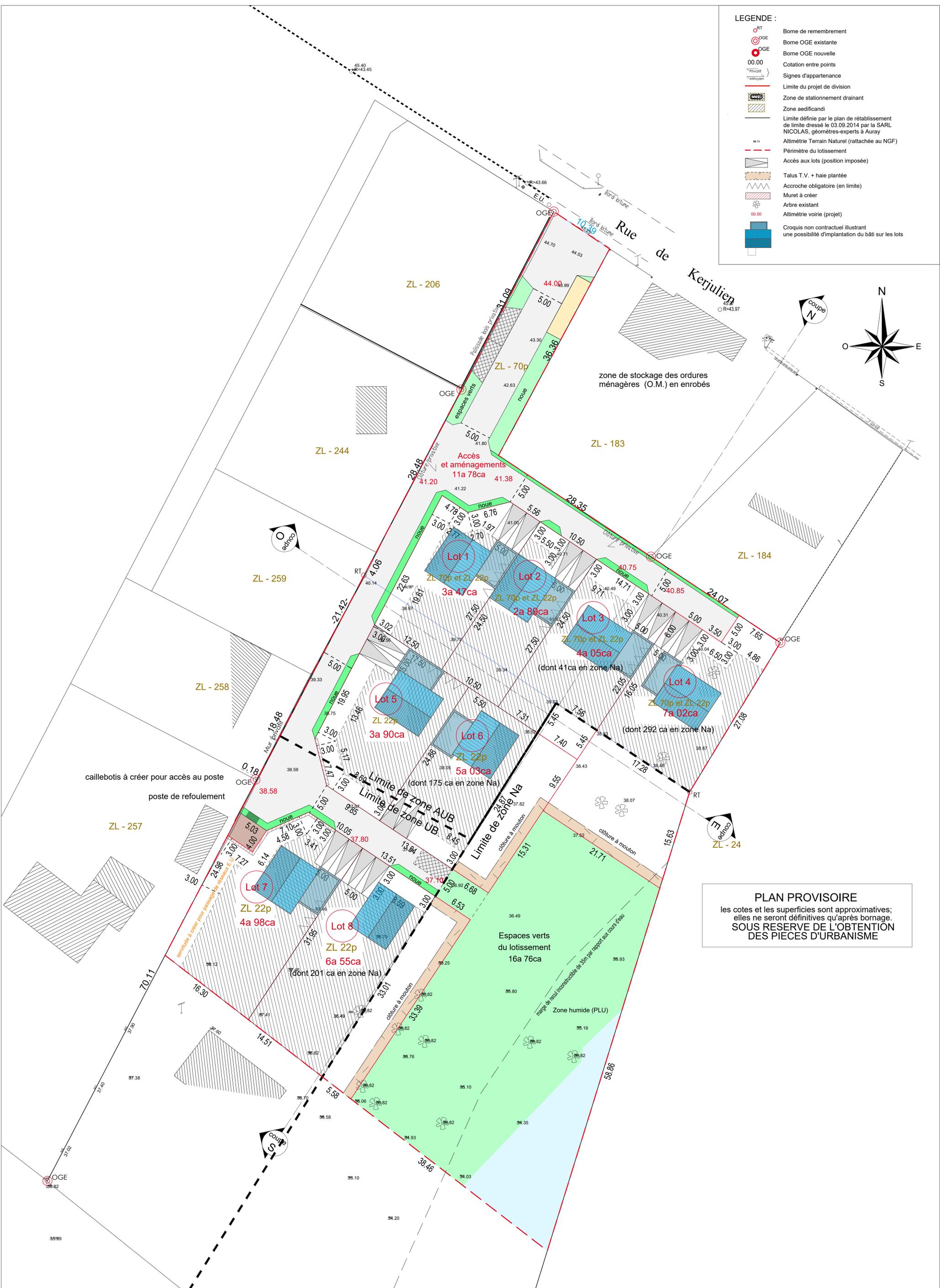


- LEGENDE :**
- Borne de remembrement
 - Borne OGE existante
 - Borne OGE nouvelle
 - Cotation entre points
 - Signes d'appartenance
 - Limite du projet de division
 - Zone de stationnement drainant
 - Zone aedificandi
 - Limite définie par le plan de rétablissement de limite dressé le 03.09.2014 par la SARL NICOLAS, géomètres-experts à Auray
 - Altimétrie Terrain Naturel (rattachée au NGF)
 - Périmètre du lotissement
 - Accès aux lots (position imposée)
 - Talus T.V. + haie plantée
 - Accroche obligatoire (en limite)
 - Muret à créer
 - Arbre existant
 - Altimétrie voirie (projet)
 - Croquis non contractuel illustrant une possibilité d'implantation du bâti sur les lots



PLAN PROVISOIRE
 les cotes et les superficies sont approximatives;
 elles ne seront définitives qu'après bornage.
**SOUS RESERVE DE L'OBTENTION
 DES PIÈCES D'URBANISME**